

Enfin une charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement

Le 19 septembre dernier, dans les locaux de la Fédération nationale des travaux publics à Paris, 43 personnes ont signé une charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.

La plupart de ces personnes représentent des syndicats, des fédérations et associations regroupant eux-mêmes des dizaines d'adhérents. Ces volumes illustrent la complexité de l'enjeu.

Mais revenons une quinzaine d'années en arrière.

À cette époque, des maîtres d'ouvrage se sont aperçus avec douleur que les réseaux d'assainissement posés 15-20 ans plus tôt présentaient de graves détériorations : déboîtements des tuyaux, effondrements, contre-pentes, etc.

Résultat : les eaux sales partaient dans la nature et en période de pluie, des eaux propres entraient dans les tuyaux, perturbant le fonctionnement de la station d'épuration.

Et pourtant, à la réception des travaux, les prédécesseurs de ces maîtres d'ouvrage croyaient bien que la collectivité serait tranquille pendant 50 ans au moins. Cette déception se transforma en effroi lorsque la pratique de l'inspection vidéo des canalisations se généralisa. Les entreprises de pose furent mon-

trées du doigt et leur organisation professionnelle, Canaliseurs de France, monta au front. D'après elle, l'obligation de sélectionner l'offre la moins-disante dans les marchés publics

ne tirait pas la qualité vers le haut : études préalables oubliées, fournitures en provenance de pays émergents, etc. Certaines entreprises soumettaient des offres sans même



Pierre Roussel signe la charte pour l'Astee qui s'est beaucoup impliquée dans cette affaire



Photo de groupe après la signature : Pascal Berteaud, directeur de l'Eau au MEDD, Pierre Roussel, président de l'Astee, Patrick Bernasconi, président de la FNTP et Guy Dewonck, représentant Canaliseurs de France

avoir effectué une reconnaissance physique du lieu du chantier.

Certes la réglementation existe, c'est le fascicule 70 du cahier des clauses techniques générales qui définit dans le détail les procédures à appliquer. Mais il y a façon et façon de l'appliquer, surtout lorsque les acteurs sont nombreux : maître d'ouvrage et son assistant, maître d'œuvre, entreprises concessionnaires des autres réseaux, entreprises de pose, fournisseurs, entreprises de contrôle, etc.

Il faut un vigoureux chef d'orchestre pour accorder tous ces instruments.

Canalisateurs de France a alors lancé le concept du « mieux-disant » ; très bien, mais il fallait encore s'entendre sur ce qu'il y avait là-dessous. Dans le même

temps, certaines agences de l'eau se sont émues de ce que les travaux de dépollution qu'elles avaient subventionnés ne donnaient pas satisfaction. C'était un bien mauvais emploi de l'argent public.

L'Astee a fédéré les énergies

Comme c'est son rôle, l'Aghm puis l'Astee a favorisé la rencontre de tous ceux qui voulaient faire avancer les choses. Un groupe de travail a été créé dans la commission « Assainissement », groupe au sein duquel René-Claude Fouilloux (agence de l'eau Seine Normandie) s'est beaucoup investi.

Le concept de charte de qualité a été lancé et expérimenté localement avec la bénédiction de certaines agences de l'eau. Il s'agissait non pas de réécrire la réglementation mais de mettre

au point des bonnes pratiques pour l'appliquer : qui fait quoi, et quand et qui vérifie. Dix chartes régionales ont ainsi vu le jour ; elles ont été lentement améliorées en fonction des retours d'expérience.

L'étape suivante était donc d'harmoniser ces chartes pour en bâtir une seule qui convienne à tout le monde. C'est maintenant chose faite et la cérémonie de signature concrétise l'aboutissement de cette lente pédagogie.

Il ne reste plus aux maîtres d'ouvrage qu'à exiger que les travaux de pose des réseaux soient effectués sous charte.

Claude Mariet